

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2022-15 du 29 avril 2022

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION – PROGRAMME 2022

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation relative à l'entretien de voirie hors agglomération - Programme 2022 ;

Vu la notification d'attribution du marché ;

Décide :

Article 1 : Le marché d'entretien de voirie hors agglomération - Programme 2022 est attribué à la société COLAS France - Agence de Vannes - Rue Dutenos le Verger - CS 72310 Vannes Cedex.

Montant du marché : 65 667,46 € HT (tranches fermes et conditionnelle)

Le Maire,
Patrick BEILLON

